



OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE .22/12/2025.

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°652

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Entendu l'exposé de Madame Françoise MILLET, Conseillère municipale déléguée ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8, L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°25/634 du 29 septembre 2025 portant sur la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux créations des emplois afin de répondre aux nécessités de service et aux suppressions des emplois devenus vacants ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 décembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICPAL ;

DÉCIDE :

De supprimer 35 emplois permanents à partir du 1er janvier 2026

De créer 45 emplois permanents dès la date exécutoire de cette délibération

Suppression de 35 emplois :

- 21 d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 2 d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 1 d'agent de maîtrise, à temps complet
- 1 d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 d'assistant d'enseignement artistique, à 16h15, soit à temps non complet,
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à 9h30, soit à temps non complet
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à 8h00, soit à temps non complet
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 12h00, soit à temps non complet,
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 11h55, soit à temps non complet,
- 2 d'attaché, à temps complet,
- 3 d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_652_2



2025/.....

Parafe

Création de 45 emplois :

- 12 d'adjoint technique, à temps complet,
- 6 d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- 5 d'adjoint d'animation, à temps complet,
- 2 d'adjoint d'animation, à 20h00, soit à temps non complet,
- 2 d'adjoint d'animation à 15h00, soit à temps non complet,
- 1 d'adjoint d'animation à 8h00, soit à temps non complet
- 1 d'adjoint d'animation à 3h20, soit à temps non complet,
- 1 d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- 1 d'assistant d'enseignement artistique, à 13h00, soit à temps non complet,
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 12h30, soit à temps non complet
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 10h30, soit à temps non complet,
- 3 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 09h00, soit à temps non complet
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 08h30, soit à temps non complet
- 1 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 07h15, soit à temps non complet
- 2 d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à 03h00, soit à temps non complet
- 1 d'attaché principal, à temps complet,
- 1 d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 2 d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, à temps complet,
- 1 de brigadier-chef principal, à temps complet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_652_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ
LE 22.12.2025

2025/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

ABSENTS : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_637_2